

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA SAVOUREUSE, MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Les préfets du Doubs et du Territoire de Belfort ont prescrit, **par arrêté en date des 19 et 21 décembre 2012**, la révision et l'extension du PPRI de la Savoureuse, du Rhône et de la Rosemontoise. Le périmètre mis à l'étude concerne 22 communes du Territoire de Belfort riveraines de ce cours d'eau et de ses affluents

La procédure d'élaboration d'un PPRI permet une phase de concertation avec la population. C'est pourquoi des permanences publiques sont programmées pour présenter le contenu des études et cartographies produites en ce qui concerne l'aléa et les enjeux. Cette concertation se fera sur la base de documents disponibles en ligne et des permanences seront organisées pour permettre de recueillir les questions et remarques des administrés. Ces permanences se tiendront les :

- **Le mardi 11 mars de 9h à 12h à la mairie de Giromagny**
- **Le mardi 18 mars de 14h à 18h à Nommay - Salle Jacques PREVERT Rue du Stade**
- **Le mercredi 19 mars de 9h à 11h et de 14h à 16h à la préfecture du Territoire de Belfort**
- **Sur rendez-vous à la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort du 10 mars au 11 avril.**

ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr

Durant cette phase, la population pourra s'exprimer sur les cartographies des aléas et des enjeux, il est aussi possible de transmettre des questions, remarques et avis **jusqu'au 11 avril** par :

- courriel: ddt-ppri@territoire-de-belfort.gouv.fr
- courrier :

Direction départementale des territoires
Service Appui Connaissance et Sécurité des Territoires
BP 605
8, Place de la Révolution Française
90020 – BELFORT CEDEX